



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**Marché de travaux
N°2026-007 MAR**

Pouvoir Adjudicateur :

**Université de Bretagne Occidentale
Présidence - Service de la Commande Publique
3 rue Matthieu Gallou - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3**

**MARCHÉS DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA
CONSTRUCTION DU POLE SANTE – HOPITAL VIRTUEL A
BREST (29).**

CPER 15/20 : op 408 et CPER 21/27 : op 5-306

Lot 3 : Serrurerie (relance)

Date et heure limites de réception des offres

Mardi 8 septembre 2026 à 12 Heures 00

Règlement de la Consultation

Textes de référence :

Marché public passé en procédure formalisée en application des articles R.2124-1 à R.2124.6 et L.2124-2 du Code de la commande publique.

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	UBO - Pôle Santé
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	1 (12 autres déjà notifiés sur un précédent marché)
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	NON
	PSE	OUI Obligatoire
	Clause insertion sociale	OUI
	Clauses environnementales	NON
	Durée / Délai	Global
	Négociation	Sans

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	5
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	5
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	5
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	5
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	6
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	6
2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	8
ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS	8
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	8
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	9
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	9
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	9
ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	9
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	10
5.2 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	11
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	12
6.1 - CANDIDATURES	12
6.2 - OFFRES	12
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	13
7.1 – OBTENTION	13
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	13
7.3 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	15
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	15
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	15
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	15
8.4 – MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION	16

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent des marchés de travaux dans le cadre de la construction du pôle Santé – hôpital virtuel à Brest (29), en extension de la bibliothèque universitaire avenue Foch. Cette opération est financée par l'Etat, la Région Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, Brest Métropole et le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Brest.

Lieu d'exécution : 11 rue Avenue Foch à Brest.

1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure formalisée ouverte est soumise aux dispositions des articles R.2124-1 à R.2124.6 et L.2124-2 du Code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

La présente consultation comporte uniquement le lot 3- serrurerie (relance en cours de chantier à la suite d'une liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire).

Le marché initial est réparti en 12 lots et 1 macrolot désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	V.R.D. - Aménagements extérieurs
02	Macrolot Clos couvert :
02.01	Gros-Œuvre
02.02	Etanchéité
02.03	Traitement des façades
02.04	Menuiseries extérieures
03	Serrurerie
04	Cloisons - Doublage
05	Menuiseries intérieures
06	Revêtements de sols souples
07	Revêtements de sols durs
08	Faux-plafonds
09	Peinture
10	CVC Plomberie
11	Electricité
12	Ascenseurs
13	Nettoyage

Chacun des lots et macrolot font l'objet d'un marché séparé Les candidats pourront présenter une offre uniquement pour le lot 3 - Serrurerie

Le lot principal est le lot 02.

Le lot 00 est le cahier des clauses techniques communes valable pour tous les lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cadre des marchés à tranches, les prix seront établis sans rabais ni dédit.

1.5 - Nomenclature communautaire

CPV 45421000 - Travaux de menuiserie

CPV 44316500 - Serrurerie

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. est une pièce de la présente consultation.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.2.2 - Prestations supplémentaires éventuelles (obligatoire)

Chaque candidat **devra impérativement** faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires ou alternatives suivantes si elles concernent le(s) lot(s) sur lequel il répond :

Lot concerné	Numéro et Intitulé de la PSE
03	PSE (poste 4 DPGF) Ensemble des gardes corps et main courantes

Il est précisé qu'en l'absence de chiffrage des PSE, l'offre sera déclarée non conforme.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le mode de règlement choisi par l'Université de Bretagne Occidentale est le virement administratif.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

En application de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique, cette consultation contient des conditions d'exécution ayant pour objet l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et la lutte contre le chômage.

Le nombre minimum d'heure insertion à réaliser pour chacun des lots est comme suit (**en rouge, le lot 03 concerné par la présente consultation**) :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Heures d'insertion à réaliser</i>
01	V.R.D. - Aménagements extérieurs	420
02	Macrolot Clos couvert	3535
03	Serrurerie	70
04	Cloisons - Doublage	280
05	Menuiseries intérieures	455
06	Revêtements de sols souples	-
07	Revêtements de sols durs	245
08	Faux-plafonds	280
09	Peinture	245
10	CVC Plomberie	1085
11	Electricité	875
13	Nettoyage	70

2.5.1 – Objet de l'action d'insertion

L'action d'insertion professionnelle dite « clause insertion professionnelle » consiste à réserver dans le marché un nombre minimal d'heures de travail à des personnes éloignées du milieu de l'emploi.

Le code de la commande publique prévoit différentes modalités visant à favoriser l'insertion dans les marchés publics.

- 1- L'insertion de publics éloignés de l'emploi est une condition d'exécution du marché : une partie de la réalisation de la prestation est réservée à du personnel relevant des politiques d'insertion. La détermination du nombre minimal d'heures d'insertion est effectuée par le maître d'ouvrage en s'appuyant notamment sur les indices BT et TP. Pour des facilités de mise en œuvre et d'efficience des situations de mises en emploi pour les bénéficiaires, il ne peut être inférieur à 35h. Si son offre est retenue, le titulaire devra s'engager à mettre en œuvre les dispositions annoncées selon les modalités qui seront définies lors de la mise au point du marché et notamment le nombre d'heures à exécuter et à justifier.
- 2- Le marché peut aussi laisser la possibilité aux candidats de valoriser leur offre en proposant une variante insertion professionnelle et ainsi bénéficier d'une bonification

de leur offre. Si son offre est retenue, la proposition devient une condition d'exécution et le titulaire devra s'engager à mettre en œuvre les dispositions annoncées selon les modalités qui seront définies lors de la mise au point du marché et notamment le nombre d'heures à exécuter et à justifier.

Pour des facilités de mise en œuvre et d'efficience des situations de mises en emploi pour les bénéficiaires, seules les propositions respectant le nombre minimal d'heure d'insertion à effectuer seront retenues. Ce nombre est indiqué à l'article 2.5 du présent règlement de consultation pour chaque lot faisant l'objet d'une action d'insertion sociale. Le candidat peut proposer un nombre d'heures d'insertion supérieur à ce minimum. **Néanmoins, son offre ne sera pas bonifiée car le maître d'ouvrage n'a pas opté pour une notation des offres sur ce critère. Par conséquent, la présente consultation n'entre pas dans le cadre de paragraphe « 2 » précité.**

2.5.2 – Public concerné

Les clauses d'insertion professionnelle ne sont pas un dispositif d'accès à l'emploi de droit commun. Elles concernent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Sont ainsi concernés :

- les personnes bénéficiaires du RSA et des autres minima sociaux, - les jeunes de moins de 26 ans sans qualification (niveau inférieur au BEP/CAP), ou en reconversion
- les demandeurs d'emplois remplissant la condition d'inscription à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois dans les 18 derniers mois.
- les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés
- les personnes prises en charge dans le dispositif IAE (Insertion par l'Activité Economique)

La durée d'éligibilité des publics et la comptabilisation des heures d'insertion :

A compter de sa première embauche dans une entreprise, quelle que soit la nature du contrat, la personne recrutée en application d'une clause d'insertion dans un marché reste éligible au dispositif de la clause d'insertion, pour une durée de 24 mois maximum. Au-delà de 24 mois, les heures réalisées par cette personne ne pourront plus être comptabilisées au titre de la clause d'insertion.

Pendant la durée du marché, l'entreprise s'engage à faciliter les contacts entre les partenaires et à permettre l'évaluation de l'action d'insertion par le maître d'ouvrage.

Afin d'assister toute entreprise désireuse de se porter candidate à une consultation comprenant une « clause d'insertion professionnelle », un dispositif d'information et d'assistance a été mis en place par le Conseil départemental du Finistère. Ce dispositif s'appuie sur des chargé(e)s de projet « clause d'insertion » auquel l'entreprise retenue pourra faire appel afin :

- de préparer sa réponse lors de la mise au point du marché
- de se voir proposer des personnes répondant aux critères d'éligibilité,
- d'organiser, en cas de besoin, et dans la mesure du possible, des actions de formation préalables à l'embauche.

En l'occurrence, l'association DEFIS EMPLOI pays de Brest (Mme. Christelle Amberlin et Mme Magalie le Corre / contact@defisemploi.bzh Tél : 02 98 42 78 78).

Au stade de la remise de l'offre, la seule action à exécuter par les candidats au titre de la clause sociale est de compléter, dater et signer l'annexe 2 de l'acte d'engagement

Afin d'obtenir une bonne exécution de la clause sociale pendant la durée du marché, le pouvoir adjudicateur demande au titulaire de désigner un référent unique qui sera chargé de mettre en Œuvre l'exécution et le suivi de cette clause.

En cas de non-respect des obligations relatives à l'exécution de la clause d'insertion, le titulaire du marché encoure les pénalités prévues à l'article 6.4 du CCAP.

2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MOON Safari
4 Place Jean Moulin
33000 BORDEAUX

Le maître d'œuvre est :

- **M LACLAU Samuel** (Chef de projet)
- **M BLANLUET Xavier** (cotraitant Cap architecture – DET)

L'équipe de maîtrise d'œuvre est composée des co-traitants suivants :

MOON Safari – Agence de Bordeaux	Architecte mandataire
CAP Architecture 15 rue Amiral Nielly 29200 BREST	Architecte co-traitant
EGIS Bâtiments Centre-Ouest 3 rue Louis Braille 35 208 RENNES Cedex 2	B.E.T. TCE et coordination SSI
ACOUSTB 24 rue Joseph Fourier 38400 Saint-Martin-d'Hères	B.E.T. Acoustique

La mission du maître d'œuvre est une mission de base associée à :

- une mission EXE Fluides partielles ;
- une mission QUANT structures et autres lots
- une mission de synthèse
- une coordination SSI
- une mission STD, y compris FLJ

3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par un prestataire externe à la maîtrise d'œuvre, à savoir :

SOBRETEC - Intervenant : Mme PRONOST Angéline
120 rue Rolland Garros
29490 GUIPAVAS

Sous-traité partiellement à **CDTI – Emmanuel LEGRAND**
KERDRAON VRAZ 29470 PLOUGASTEL DAOULAS

3.3 - Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P. Cette mission est effectuée par :

APAVE – Intervenant : M. LEBOUQUIN Yannick
Agence Nord-Ouest SAS
37 avenue du Baron Lacrosse – CS 80166 – 29803 Brest Cedex 9

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du niveau I de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. Cette mission est effectuée par :

DEKRA – Intervenant : M. ALLANIC Gregory
241 rue Général Paulet
29200 BREST

3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

3.4.2 - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail

Cette opération est soumise aux dispositions du décret du 4 Mai 1995 avec constitution d'un Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail CISSCT. Pendant toute la durée du chantier chaque entreprise (titulaire de lot ou sous-traitant) est représentée au CISSCT par :

- Le chef d'entreprise ou son représentant habilité à cet effet ;
- Un salarié effectivement employé sur le chantier.

3.4.3 - Voies et réseaux divers du chantier

Se référer au lot 00 CCTC, au PGC, à la charte chantier vert et au PIC provisoire du présent marché.

Les travaux concernant les Voies et Réseaux Divers du chantier, à réaliser préalablement à l'ouverture du chantier proprement dit, seront exécutés pendant la période de préparation par le(s) titulaire(s) du ou des lots n°1 et 11. Les candidats devront fournir à l'appui de leur offre toutes précisions sur les raccordements aux réseaux qui leur seront nécessaires (voirie, eau, électricité, égouts, ...).

Article 4 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Une liste des pièces le constituant ;

- Les pièces administratives, comportant le présent règlement de la consultation (R.C.), l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes (un acte d'engagement par lot) et le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) des treize lots et les bordereaux quantitatifs associés ;
- Le cahier des clauses techniques communes à tous les lots (lot 00 CCTC).
- Les plans architecte ;
- Les plans béton armé ;
- Les plans techniques ;
- Cahier des charges fonctionnel du SSI
- Notice acoustique,
- Tableau des menuiseries,
- Catalogue thermique des parois
- Note de calcul réglementaire RT2012
- Charte chantier vert,
- Le planning prévisionnel des travaux ;
- Le rapport initial du contrôleur technique (R.I.C.T.) ;
- Le plan général de coordination (P.G.C.) ;
- Les rapports de sol, établis par Fondasol ;
- Notice données patrimoniales UBO pour les DOE ;
- La maquette du panneau de chantier ;
- Le permis de construire, y compris la notice de sécurité ;
- Procédure permis feu
- Procédure consignation

Il est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3037924&orgAcronyme=f2h>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- Lettre de candidature comportant l'identification des membres du groupement, la forme du groupement et l'identification du mandataire le cas échéant (Formulaire DC1) ;
- Déclaration du candidat (pour chaque membre de l'équipe le cas échéant). Formulaire DC2, auquel seront jointes les annexes demandées, et notamment :

- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique et qu'il est en règle au niveau de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (art. L2141-7 à L2141-11).
- La copie du jugement s'il est en redressement judiciaire ;
- Les autres documents et renseignements demandés :
 - Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices,
 - Attestation d'assurance en cours de validité.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
 - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- La décomposition du prix global forfaitaire, en deux exemplaires (format excel et pdf), respectant le cadre d'origine ; **Le cas échéant, si nécessaire, L'ajout d'article devra être réalisé de manière parfaitement claire et de couleur différente.**
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise, il devra être adapté à notre chantier et ne pas être généraliste ;
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat ;

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

DPGF: les candidats devront compléter le DPGF de manière exhaustive, aucune cellule du document Excel de la consultation ne devra être supprimée et ou fusionnée.

5.2 - Usage de matériaux de type nouveau

Se référer au lot 00- CCTC.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

6.1 - Candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Conformément aux articles R-2142-6 et R-2142-7 du code de la commande publique, le chiffre d'affaires minimal exigé devra être de 1,5 fois le montant estimé du lot.

6.2 - Offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60%
2-Prix des prestations	40%

Valeur technique (Nt) :

La valeur technique comprend quatre sous-critères, pondérés de la façon suivante :

Sous-critères	Pondération
Moyens humains et matériels affectés au chantier	15%
Mode d'exécution des travaux pour satisfaire aux délais d'intervention. Validation du planning d'intervention	15%
Méthodologie d'intervention pour assurer l'organisation, la sécurité et la propreté sur le chantier en site occupé	15%
Moyens pour répondre aux enjeux environnementaux du projet : réduction des nuisances, traitement des déchets, limitation de l'impact du projet sur l'environnement	15%

Chacun de ces quatre sous-critères est apprécié d'une note selon le tableau ci-dessous, qui est ensuite pondérée en fonction du poids de chaque sous-critère :

	Note
Très insuffisant	10
Insuffisant	25
Moyen	50
Satisfaisant	75
Très satisfaisant	100

L'offre sera affectée d'une note Nt= total des notes des 4 sous-critères.

Prix des prestations (Np) :

Le montant de l'offre (en euros HT) la moins élevée financièrement et jugée recevable sera identifiée Pmin.

Le montant de chaque offre (en euros HT) identifiée Pi.

L'offre sera affectée d'une note $Np = 100 \times (Pmin/Pi) \times 40\%$

La note totale de l'offre sera $N = Np + Nt$.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Obtention

La consultation dans son ensemble et les différentes pièces qui la composent (dossier de consultation, candidatures et offres principalement) sont rédigées en français.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3037924&orgAcronyme=f2h>

(n° de référence : 2026-007MAR).

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles gratuitement sur le profil acheteur de l'université. Celui-ci est accessible soit à partir du site de l'université : www.univ-brest.fr, rubrique « achats publics » soit à partir de l'adresse indiquée au paragraphe suivant.

7.2 – Transmission électronique

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par aux articles R2132-7 à R2132-13 relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission des offres par voie électronique se fait sur le profil d'acheteur de l'université à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3037924&orgAcronyme=f2h>

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf, .doc, .zip, .xls, ainsi que les fichiers de type ODF (.odt et .ods). Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.

Seuls les certificats de signature électroniques conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux ** et *** RGS ou équivalents). Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

Copie de sauvegarde : Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde de son offre électronique sur support physique électronique, celle-ci qui devra être reçue par le pouvoir adjudicateur **avant la date et heure limite de remise des offres indiquées en page de garde**.

Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde, sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que dans un des cas suivants :

- un programme informatique malveillant est détecté
- si la candidature ou offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission non lié au fonctionnement de la plateforme
- si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Université de Bretagne Occidentale (UBO)
Service de la commande publique
A l'attention de Madame GOBERVILLE Carine
3 rue Matthieu Gallou- CS 93837 - 29238 BREST Cedex 3

Offre pour : Marché N°2026-007MAR - MARCHÉS DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU POLE SANTE – HOPITAL VIRTUEL A BREST (29) - Relance Lot 3 Serrurerie

Candidat : Nom du candidat

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

7.3 – Date limite de réception des offres

Les offres devront être transmises par voie électronique à l'adresse indiquée à l'article 7.2 du présent règlement de consultation dans le cadre d'une offre dématérialisée, au plus tard pour la date et heure indiquée en page de garde.

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard quinze jours avant la date limite de dépôt des offres via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3037924&orgAcronyme=f2h>

Une réponse sera alors adressée au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu ci-dessus.

8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Pour effectuer la visite facultative sur site qui est proposée, le candidat devra prendre contact **via le profil d'acheteur PLACE pour confirmer sa présence au plus tard le 25 aout 2025 à 16h00**, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3037924&orgAcronyme=f2h>

2 créneaux de visite facultatif sont proposés au choix, le candidat précise dans son message sur PLACE celui retenu pour effectuer la visite :

Le mercredi 26 août à 14h00

Ou

Le jeudi 27 août à 9h30.

8.4 – Modification du dossier de consultation

L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de consultation sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.